

SNC LES ATELIERS QUELLE



1 Impasse Claude Nougaro, 44803 Saint-Herblain CEDEX

LES ATELIERS QUELLE

Plot B8 - Opération « SUEDINE »

Rue de la Briqueterie, 45770 SARAN

OPÉRATION DE 5 Maisons Individuelles

NOTICE DESCRIPTIVE

Conforme à l'arrêté du 10 Mai 1968

APPARTEMENTS

- CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES
- LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS
- ANNEXES PRIVATIVES
- PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES À L'IMMEUBLE
- ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE
- PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES À L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS

Fait à TOURS, le 02 / 11 / 2021

Signature des acquéreurs :

1 Table des matières

1	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE	4
1.1	INFRASTRUCTURES.....	4
1.2	MURS ET OSSATURE	4
1.3	PLANCHERS.....	5
1.4	CLOISONS DE DISTRIBUTION	5
1.5	ESCALIERS	6
1.6	CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION	6
1.7	CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS	6
1.8	TOITURE.....	7
2	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS.....	7
2.1	SOLS ET PLINTHES.....	7
2.2	REVÊTEMENTS MURAUX (autres que enduits, peintures, papiers peints, tentures).....	8
2.3	PLAFOND (sauf peintures et tentures)	8
2.4	MENUISERIES EXTÉRIEURES	9
2.5	FERMETURES EXTÉRIEURES ET OCCULTATIONS PROTECTION ANTISOLAIRE	9
2.6	MENUISERIES INTÉRIEURES.....	9
2.7	SERRURERIE ET GARDE-CORPS Extérieur	10
2.8	PEINTURES – TENTURES	10
2.9	ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS.....	11
3	RANGEMENT EXTERIEUR.....	15
3.1	DIVERS	15
3.2	LOCAL ORDURES MENAGERES	16
3.3	TÉLÉCOMMUNICATIONS	16
3.4	ALIMENTATION EN EAUX	16
3.5	ALIMENTATION GAZ.....	16
3.6	ALIMENTATION EN ELECTRICITE	16
3.7	ESPACES VERTS.....	17
3.8	CLOTURES	17

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Le projet comprend la réalisation de 5 maisons individuelles avec pour chaque maison un jardin privatif

Chaque logement dispose d'un garage.

GÉNÉRALITÉS

Notes générales

Les caractéristiques techniques de la construction sont décrites dans la présente notice.

La construction sera conforme selon les normes liés au dépôt du Permis de Construire:

- A la réglementation thermique,
- Aux normes et lois en vigueur,
- Aux prescriptions des documents techniques unifiés à caractères obligatoires,
- Aux règles de sécurité et de construction.

La conformité de la construction sera vérifiée, tout au long de sa construction, par un bureau de contrôle agréé.

Les ouvrages seront réalisés selon les dispositions du permis de construire et les plans d'exécutions.

Les côtes et surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve des tolérances de la construction et des impératifs techniques rencontrés lors de la construction du bâtiment.

Il est précisé que, pour des raisons techniques, les soffites, dimensions des gaines, faux plafonds, retombées de poutres mentionnées sur les plans de vente pourront être modifiés.

La société peut apporter des modifications de prestation en cas de dépôt de bilan d'une entreprise ou d'un fournisseur, d'un retard ou problème d'approvisionnement, d'une modification ou apparition d'un matériel nouveau sur le marché, impératifs techniques, de défaut la fabrication, de l'évolution de la réglementation administrative.

Le Maître d'ouvrage peut substituer les matériels et matériaux, équipements ou appareillages par d'autres de qualité équivalente.

Le choix de coloris, de matériaux seront proposés aux acquéreurs dans la limite de l'avancement du chantier.

Tout remplacement de matériaux, demandé par l'acquéreur, devra être conforme aux normes et exigences en vigueur (remplacement de sols...).

1 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURES

Fouilles

Terrassement en pleine masse dans l'emprise du bâtiment.

Fouilles réalisées en trous ou en rigoles jusqu'au bon sol, suivant le rapport de sol fourni par le géotechnicien. Mise à niveau de la plateforme. Soutènement ou reprise en sous œuvre suivant les conditions particulières du terrain et des avoisinants.

Fondations

Fondations en béton armé, réalisées jusqu'au bon sol, suivant le calcul de l'ingénieur structure et sur la base du rapport d'études géotechniques. Les fondations pourront être de type superficiel ou type fondations spéciales suivant les préconisations et des bureaux d'études de sol et béton.

1.2 MURS ET OSSATURE

Murs de façades (aux différents niveaux)

Les murs des façades seront réalisés suivant les études des ingénieurs structure et thermique.

Les murs recevront, sur la face intérieure, un complexe isolant préconisé par le bureau d'étude thermique, et suivant les préconisations thermiques. Localement, l'isolant pourra être disposé en applique sur la face extérieure du mur, même si sa représentation graphique ne figure pas sur le plan de vente.

Les murs recevront, sur la face extérieure un enduit et un bardage bois, teinte au choix de l'architecte, suivant plans de l'architecte. Les finitions des façades seront traitées suivant les exigences du permis de construire. Elles pourront être traitées avec des finitions ou des matériaux différents.

Tous les murs seront à ossature bois.

Murs pignons

Les murs de pignons seront traités de la même façon que les murs des façades.

Murs mitoyens

Les murs de pignons seront traités de la même façon (sauf le revêtement)

Murs extérieurs divers

Les murs extérieurs divers seront traités de la même façon que les murs des façades. Ils seront doublés ou non, d'un isolant thermique suivant leur localisation.

Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Les murs porteurs à l'intérieur des locaux seront réalisés suivant l'étude de l'ingénieur structure. Ils seront en ossature bois. Leur finition sera recouverte de plaque de plâtre collé, isolé si nécessaire conformément aux études thermiques suivant la localisation.

Murs ou cloisons séparatifs

- **Entre locaux privatifs contigus :**

Les murs séparatifs entre logements seront réalisés en ossature bois ou en cloisons sur ossatures métalliques, à performance acoustique. Ils seront conformes aux exigences acoustiques et de l'étude de l'ingénieur structure.

1.3 PLANCHERS

Planchers sur étage courant

Les planchers des étages courants seront constitués d'une ossature porteuse, en bois, par un système de poutres / solives et panneaux de CTBH. La finition du plancher sera conforme pour recevoir soit un carrelage, un revêtement de sol stratifié ou un revêtement de sol souple. Le dimensionnement des planchers sera déterminé par l'ingénieur structure et validé par le bureau de contrôle.

Planchers sous toiture terrasse

Sans objet.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

Entre pièces principales

Les cloisons, entre les différentes pièces d'un logement, seront de type « placostil » ou équivalent de 72 mm d'épaisseur. Les cloisons seront conformes à la réglementation acoustique en vigueur.

Entre pièces principales et pièces de service

Les cloisons, entre les différentes pièces d'un logement, seront de type « placostil » ou équivalent de 72 mm d'épaisseur. Les cloisons seront conformes à la réglementation acoustique en vigueur.

Selon l'agencement des logements, entre les WC et la salle de bains / salle d'eau, une cloison « démontable » pourra être mise en place pour le respect de la réglementation des Personnes à Mobilité Réduite. Cette cloison sera positionnée après la mise en œuvre du sol et de la peinture.

Entre logements et garage

Les murs séparatifs entre logements et garage seront réalisés en cloisons sur ossature métallique, à haute performance thermique et acoustique, avec parement soigné. Ils seront conformes à la réglementation et à l'étude de l'ingénieur thermique.

1.5 ESCALIERS

Escaliers intérieurs

L'escalier des parties privatives sera réalisé en bois exotique, selon les normes en vigueur, sans contre-marches, avec garde-corps et rambardes (cf plans).

1.6 CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION

Conduits d'air frais

Les entrées d'air sont positionnées dans les pièces sèches de la construction, suivant indications du bureau d'étude fluides. Les entrées d'air seront réalisées par des manchons acoustiques intégrés dans les volets roulants ou sur la menuiserie ou dans le mur suivant le classement acoustique des façades du bâtiment.

Les ventouses pour extraction des gaz brûlés et d'amenée d'air des chaudières individuelles sont positionnées en façade, en conduit 3CE ou en toiture.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

Chutes d'eaux pluviales

Les évacuations des toitures se feront par chutes apparentes Alu, Zinc ou PVC disposées en façade depuis la sous-face de la toiture jusqu'au réseau horizontal de plancher bas du rez-de-chaussée (cf plans architectes et PC).

Chutes d'eaux usées

Les canalisations seront en PVC dans les gaines techniques verticales des logements. Elles recevront les branchements d'évacuation des appareils sanitaires et seront raccordées au réseau eaux usées et eaux vannes. Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces avec encoffrement dans les soffites ou des faux-plafonds en plaques de plâtre.

Canalisations enterrées

Les canalisations enterrées sous la dalle du Rdc reprendront les éventuelles descentes verticales, les caniveaux et ou siphons de sol.

Branchements aux égouts

Les eaux usées, eaux vannes et eaux de pluie seront raccordées aux réseaux publics suivant la réglementation et spécificités communales et départementales.

1.8 TOITURE

Charpente, couverture et accessoires

La charpente industrielle sera réalisée en bois type sapin ou épicéa, pour bac acier. Assemblage par connecteurs acier. Pente selon plan architecte.

Un chevêtre sera réalisé entre les éléments de charpente pour la trappe d'accès.

Étanchéité et accessoires

Couverture par bac acier, conforme aux plans architectes ;

Suivant nécessité, panneaux isolants de nature et d'épaisseur suivant le calcul du bureau d'étude thermique.

Traitement des eaux pluviales par les gouttières havraises adaptées aux produits de couverture.

Souches de ventilation et conduits divers

Sorties diverses de toiture pour ventilations primaires, rejets des gaz brûlés des chaudières individuelles gaz, ventilations hautes des colonnes d'alimentation gaz, etc.

Le groupe d'extraction général pour la VMC sera mis en œuvre en combles, avec conduits horizontaux galvanisés pour raccordement entre chaque gaine technique du bâtiment. Rejet par conduits jusqu'en toiture.

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

Sols et plinthes des pièces principales

2.1.1.1 Entrée

Pose d'un sol carrelage 60x 60, conforme à la réglementation. Choix dans la gamme proposée par le Promoteur.

Plinthes type carrelage, dans la gamme du Promoteur.

2.1.1.2 Séjours et dégagements en Rdc

Pose d'un sol carrelage, 60x 60, conforme à la réglementation. Choix dans la gamme proposée par le Promoteur.

Plinthes type carrelage, dans la gamme du Promoteur.

2.1.1.3 Chambres et dégagements en étage

Pose d'un sol stratifié, conforme à la réglementation. Choix dans la gamme proposée par le Promoteur.

Plinthes type stratifié, dans la gamme du Promoteur.

2.1.1.4 Cuisines ouvertes

Pose d'un sol carrelage conforme à la réglementation. Choix dans la gamme proposée par le Promoteur.

Plinthes type carrelage, dans la gamme du Promoteur.

2.1.1.5 Pièces de service (WC, Salle de Bains, Salle d'eau, cellier)

Pose d'un sol carrelé conforme à la réglementation. Choix dans la gamme proposée par le Promoteur.

Plinthes carrelées dans la gamme du Promoteur.

Sols des terrasses et balcons

Les terrasses seront équipées de dalles gravillonnées. L'accès du logement vers la terrasse se fait par une marche.

2.2 REVÊTEMENTS MURAUX (autres que enduits, peintures, papiers peints, tentures)

Salle de bains/salle d'eau :

Faïence de couleur au choix dans la gamme du promoteur, toute hauteur au droit de la baignoire ou de la douche.

Le tablier de baignoire sera revêtu de la même faïence.

Dimension suivant gamme du Promoteur.

Le reste de la pièce sera traité en peinture, finition B.

Revêtements muraux des autres pièces

Les autres pièces seront traitées en peinture, finition B.

2.3 PLAFOND (sauf peintures et tentures)

Plafond des pièces intérieures

Sous-face des planchers béton ragrés avec enduit de surfacage. Localement suivant les dispositions techniques, faux-plafonds, soffites ou caissons suspendus en plaques de plâtre à peindre.

2.4 MENUISERIES EXTÉRIEURES

Menuiseries extérieures des pièces principales

Les portes, fenêtres, portes fenêtres, etc.... ouvrants à la française seront en PVC de teinte suivant les plans de façades de l'architecte. Double vitrage avec lame d'air argon et étanchéité à l'air, à l'eau et au vent conforme à la réglementation en vigueur.

L'affaiblissement acoustique des menuiseries sera prévu selon la classification des façades et l'étude acoustique.

Menuiseries extérieures des pièces de service

Les portes, fenêtres et portes-fenêtres ouvrant à la française seront en PVC de teinte, suivant les plans de façades de l'architecte. Double vitrage avec lame d'air argon et étanchéité à l'air, à l'eau et au vent conforme à la réglementation en vigueur.

Les vitrages des menuiseries des salles de bains et salles d'eau seront translucides ou granités suivant localisation.

L'affaiblissement acoustique des menuiseries sera prévu selon la classification des façades et l'étude acoustique.

2.5 FERMETURES EXTÉRIEURES ET OCCULTATIONS PROTECTION ANTISOLAIRE

Pièces principales

Les ouvertures des logements notées « VR » sur les plans seront équipées de volets roulants manuels en lames PVC, le coffre sera isolé, pose en applique, suivant l'étude acoustique.

Les ouvertures des logements notées « VRE », sur les plans seront équipées de volets roulants électriques en lames PVC, le coffre sera isolé, pose en applique, suivant l'étude acoustique.

Pièces de service

Les ouvertures des logements notées « VR » sur les plans seront équipées de volets roulants manuels en lames PVC, le coffre sera isolé, pose en applique, suivant l'étude acoustique.

2.6 MENUISERIES INTÉRIEURES

Porte d'entrée

Bloc porte acier, huisseries métallique, porte métallique, isophonique.

Serrure 3 points A2P*, seuils à la suisse en aluminium, microviseur. Les portes seront équipées de joints isophoniques et étanchéité à l'air conforme à la réglementation. Poignée au choix de l'architecte, coloris définitif selon PC.

Portes intérieures

Portes intérieures, de 2.04m de hauteur, largeur selon plans, post-formées contemporaines, de marque Huet ou équivalent, peinture blanche.

Les ensembles de portes avec double béquille sur plaques ou rosaces, type Linux de chez Vachette ou équivalent selon choix du promoteur.

Bec de canne à condamnation avec ensemble à bouton de décondamnation pour les WC, salle de douche et salle de bains.

Butée de porte avec bague caoutchouc.

Porte de garage

Porte de garage, ossature métallique, basculante, à peau métallique, rainurage horizontale. Conformément aux plans de façades du PC.

Portes de locaux de rangement ext

Porte de service métallique, 1 point. Béquille au choix de l'architecte.

Moultures et habillage

Sans objet

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS Extérieur**Garde-corps et barres d'appui**

Sans objet.

Grilles de protection des baies

Sans objet.

2.8 PEINTURES - TENTURES**Peintures extérieures et vernis***2.8.1.1 Sur fermetures et protections*

Sans objet.

2.8.1.2 Sur serrureries

Portes d'entrée et de service.

Peintures intérieures

2.8.1.3 *Sur menuiseries*

Sur escaliers, lasure incolore.

Sur menuiseries bois des logements : 1 couche d'impression et 2 couches de peinture blanche.

2.8.1.4 *Murs des logements*

Murs type placoplâtre pièces humides et sèches : Application d'une peinture blanche pour les pièces humides (salle de bains et salle d'eau) et d'une peinture blanche pour les pièces sèches (autres pièces compris cuisine).

La peinture des murs des logements sera de finition B.

2.8.1.5 *Plafonds des logements*

Plafond type placoplâtre pièces humides et sèches : Application d'un enduit lisse et d'une peinture blanche pour les pièces humides (salle de bains et salle d'eau) et d'une peinture blanche pour les pièces sèches (autres pièces compris cuisine et WC).

La peinture des plafonds des logements sera de finition B.

2.8.1.6 *Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers*

2 couches de peinture blanche (suivant nécessité), pour les éléments visibles.

2.9 ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS

Équipements ménagers

2.9.1.1 *Blocs évier, robinetterie*

Les cuisines ne sont pas aménagées. Seuls seront installés des branchements et attentes (eau potable, eau usée).

2.9.1.2 *Appareils et mobilier*

Meuble bas blanc, 2 portes, avec évier inox, 2 bacs y compris robinetterie.

Équipement sanitaire et plomberie

2.9.1.3 Distribution d'eau

L'alimentation s'effectuera par colonne montante en PVC pression ou tube acier galvanisé, disposée dans les gaines techniques avec manchettes en attente pour la pose des compteurs individuels. La distribution s'effectuera pour partie par canalisation encastrée en PER (polyéthylène réticulé), et pour partie par canalisations apparentes en tube cuivre ou PER pour le raccordement aux appareils.

2.9.1.4 Production et distribution d'eau chaude individuelle

L'eau chaude sanitaire est assurée par des chaudières individuelles gaz à condensation. La marque et la capacité globale seront choisies suivant l'étude thermique et le type d'appartement.

Selon la taille de la maison, la production pourra être faite par un préparateur ECS (Selon étude thermique).

2.9.1.5 Distribution de gaz

L'alimentation s'effectuera par un réseau gaz enterré jusqu'au droit du coffret gaz en limite de parcelle. Comptage individuel. Raccordement à la chaudière par des tubes en cuivre.

Pas de raccordement gaz pour l'électroménager.

2.9.1.6 Branchement en attente

1 attente pour le lave-linge et 1 attente LV (disposition selon plan).

2.9.1.7 Appareils sanitaires

La baignoire aura les dimensions 170x70 et sera en acrylique de couleur blanche avec vidage automatique. Les salles d'eau seront équipées de receveurs de douche en acrylique ou en grès émaillé ; Receveur Extra plat 120x90cm dans la salle d'eau principale. Dimensions suivant plans et dans le respect de la norme PMR.

Les meubles de salles d'eau/de bains seront du type gamme R de chez DISCAC ou équivalent.

Cuvette de WC au sol avec chasse attenante de réservoir 3/6 L compris mécanisme de chasse et robinet d'arrêt.

2.9.1.8 Robinetterie

La robinetterie des meubles vasques sera de type mitigeur monocommande Grohe ou équivalent.

La baignoire et le receveur de douche seront équipés d'un mitigeur thermostatique monocommande bain/douche de marque Grohe ou équivalent.

2.9.1.9 Accessoires divers

Ensemble barre de douche, douchette à main et flexible pour les douches et baignoires.

Douche équipée d'un pare-douche.

Équipements électriques

Tous les équipements électriques et les installations électriques seront conformes à la norme NF C 15 100 en vigueur au moment du dépôt de construire.

L'installation sera réalisée en encastrée, appareillage blanc Dooxie de chez LEGRAND ou équivalent.

Points lumineux constitués de douilles DCL et munis d'une fiche récupérable 2 P+T pour connexion ultérieure d'un luminaire.

2.9.1.10 Type d'installation

Points lumineux constitués de douilles DCL et munis d'une fiche récupérable 2 P+T pour connexion ultérieure d'un luminaire.

Les logements seront équipés suivant le type de logement.

Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées sous fourreaux dans les planchers, murs ou cloisons. Installation des tableaux électriques dans les placards à l'entrée des logements (ou à proximité de l'entrée).

2.9.1.11 Puissance à desservir

Courant monophasé de 6 à 12 kW suivant type des logements.

2.9.1.12 Équipement type (peut varier suivant type logements : T3 ou T4)

Les quantités et localisation de l'appareillage électrique sont évolutives suivant le type et la distribution des logements.

Un point lumineux étanche sera rajouté sur les terrasses. Il sera commandé de l'intérieur des logements.

2.9.1.13 Sonnerie de porte palière

Sonnette avec porte nom.

Chauffage, ventilation

2.9.1.14 Type installation

Chaudières gaz individuelles à condensation, murale, de marque SAUNIER DUVAL ou équivalent, avec ventouses en façade, conduit 3CE ou sortie en toiture suivant les plans. Selon les logements, certains pourront bénéficier de chauffage électrique (Selon étude thermique). La marque et la capacité globale se fera suivant l'étude thermique et le type de logement.

Thermostat d'ambiance programmable avec 1 commande murale.

Ventilation mécanique contrôlée simple flux.

2.9.1.15 Températures garanties dans les diverses pièces

Suivant étude thermique et normes en vigueur au moment du dépôt de permis de construire.

2.9.1.16 Appareils d'émission de chaleur

Les logements seront équipés de radiateurs, avec corps de chauffe en acier type NOEMITIS ou équivalent, équipés de robinet simple dans les séjours et de thermostats thermostatiques dans les autres pièces. Compris robinets de vidange et purgeurs.

Sèche serviette électrique, dans les salles d'eau et salles de bains de marque NOEMITIS ou équivalent suivants plans et dans le respect des normes et accessibilité.

2.9.1.17 Conduit de fumée

Voir article 1.6.4

2.9.1.18 Conduits et prises de ventilation

Ventouse individuelle horizontale et/ou verticale. Les ventouses pour extraction des gaz brûlés et amenée d'air pour les chaudières individuelles seront positionnées en façades, en conduit 3CE ou en toiture suivant plans.

Les bouches d'extraction, de la ventilation mécanique contrôlée, seront positionnées dans les pièces humides.

2.9.1.19 Conduits et prises d'air frais

Les entrées d'air sont positionnées dans les pièces sèches du bâtiment, suivant indications du bureau d'études fluides. Les entrées d'air sont réalisées par des manchons acoustiques intégrés dans les volets roulants, ou sur la menuiserie, ou dans le mur, suivant le classement acoustique des façades du bâtiment.

Équipement intérieur des placards et pièces de rangement

2.9.1.20 Placards

Façade de placard coulissante ou pivotante (selon localisation), sur rail. Epaisseur 10mm

Couleur blanche. Marque SOGAL KENDORS ou équivalent

Dans les chambres équipées d'un placard (Cf Plan de vente) :

- 1 chapelière toute longueur
- 1 joue verticale
- 1 tringle
- 3 tablettes

Dans les entrées équipées d'un placard (Cf Plan de vente) :

- 1 chapelière toute longueur
- 1 tringle
- 1 joue verticale

Dans le cas de façade de placard devant une chaudière, aucun aménagement intérieur n'est prévu.

2.9.1.21 Pièces de rangements

Sans objet.

Équipements de télécommunication

2.9.1.22 Radio / TV

Raccordement du logement au réseau haut débit universel de la commune pour la réception de la télévision par la fibre.

2.9.1.23 Téléphone / fibre

La fibre sera installée conformément à la réglementation.

2.9.1.24 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble et du portillon d'accès aux maisons

Portier électronique de type audiophone comprenant un combiné dans l'entrée de chaque logement relié au tableau d'appel situé à l'extérieur du hall. Commande d'ouverture de la porte du hall par l'intermédiaire du combiné.

3 RANGEMENT EXTERIEUR

Murs à ossature bois, sans isolation, revêtement de façade selon permis de construire. .

Toiture type bac acier. Dallage béton

La porte de service en acier, serrure 1 point, béquille au choix de l'architecte.

3.1 DIVERS

Local à vélos

San objet.

Boites aux lettres

3.2 LOCAL ORDURES MENAGERES

Pas de local dédié aux maisons individuelles.

Les ordures ménagères (conteneurs) seront à localiser sur les zones prévues a cet effet.

3.3 TÉLÉCOMMUNICATIONS

Téléphone

Raccordement sur le domaine public par le concessionnaire. Distribution des maisons individuelles par le réseau enterré. Raccordement de la fibre optique depuis l'armoire de rue.

TV/RADIO

Raccordement du logement au réseau fibre internet pour la réception de la télévision.

3.4 ALIMENTATION EN EAUX

Comptages généraux

Le compteur sera situé dans un regard prévu a cet effet, au pied de la construction.

- La distribution se fera par réseau enterré jusqu'à la nourrice principale, avec 1 robinet d'arrêt.

Suppresseurs, réducteurs, et régulateurs de pression, traitement de l'eau

L'installation sera réalisée conformément aux exigences techniques et réglementaires. Mise en place d'un surpresseur ou détendeurs selon nécessité.

3.5 ALIMENTATION GAZ

Compteur individuel installé pour chaque maison suivant les normes GRDF.

3.6 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

Un comptage individuel sera installé pour chaque logement suivant les normes ENEDIS.

Voirie d'accès

L'accès à la maison individuelle se fera depuis la voirie publique.

Trottoirs

Sans objet.

3.7 ESPACES VERTS

Plantations d'arbres, arbustes fleurs

Les espaces verts seront conformes aux plans de l'architecte.

Engazonnement

Les espaces verts seront conformes aux plans de l'architecte.

Arrosage

Un robinet de puisage pour chaque jardin privatif (RDC).

3.8 CLOTURES

Les limites entre les jardins sont clôturées, hauteur environ 1,50 m de haut ; cette clôture sera doublée d'une haie vive à tailler. Suivant plan de localisation de l'architecte.